

M^{gr} et par ses collègues d'examiner et de mettre en ordre tous les papiers des archives, il avait fait apporter de chez les Pères Récollets, où il était gardé depuis trois ans, le coffre qui les contenait.

Il avait, dit-il, ouvert une serrure avec la clef à lui remise par le feu doyen et fait lever l'autre serrure dont la clef, remise autrefois à M. Vallier, n'avait pu se trouver. Sur la demande du théologal, il fut résolu de faire faire une autre serrure dont la clef serait remise à M. le syndic, et M. Gaillard fut adjoint à M. de Lavillangevin pour examiner et mettre en ordre tous les titres, afin que les chanoines pussent enfin connaître et leurs droits et leurs devoirs.

Ces deux messieurs se mirent donc à parcourir tous ces papiers poudreux avec l'aide de M. de Tonnancour qui montra, dit la chronique, un zèle qu'on eût trouvé admirable, s'il eût pu se contenir dans les bornes de la charité et de la modération chrétienne.

Entre autres titres, ils trouvèrent la bulle de 1674 pour l'érection de l'Evêché et du Chapitre. Par cette bulle, le Pape Clément X éteint et supprime la paroisse de Québec, érige l'église en cathédrale, donne au Chapitre les droits les plus amples sur le temporel de cette église et le charge de la desserte de la paroisse.

A la vue de cette pièce, les chanoines se frappent la poitrine, s'accusent eux et leurs prédécesseurs d'indifférence, d'ignorance coupable et honteuse : la cure leur appartient et ils viennent de reconnaître publiquement un étranger pour curé ! les biens de l'église sont à eux et voici qu'en même temps qu'ils font cette belle découverte, ils apprennent que les marguilliers sont sur le point de conclure des marchés pour faire bâtir un presbytère sur le terrain du Chapitre, sans même avoir daigné en parler aux chanoines !